



# **Procès-verbal des décisions**

du Synode des Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

**des 24 – 25 mai 2011**  
Hôtel-du-Gouvernement, Berne

**DECISIONS:**

**Point 1: Ouverture par le président du Synode**

**Point 2: Procès-verbal du Synode d'hiver  
des 7 - 8 décembre 2010; adoption**

**Adoption:**  
Le procès-verbal du Synode d'hiver 2010 est approuvé avec la modification suivante:  
Dans l'annexe (Synode constitutif du 10 novembre 2010) page. 20,  
2<sup>e</sup> ligne à partir du haut, premier mot, au lieu de *zuhören* lire *zuschauen*.

**Point 3 Election d'un scrutateur/d'une scrutatrice de la Fraction jurassienne (succession du défunt Jacob Oberli)**

**Est élu: pasteur Serge Médebielle, Porrentruy.**

**Point 4: Election d'un-e délégué-e à l'assemblée des délégués de la FEPS; élection partielle du siège du Conseiller synodal Gottfried Locher, démissionnaire à la fin janvier 2011. Candidature proposée: Iwan Schulthess, Conseiller synodal.**

**Est élu: pasteur Iwan Schulthess, Conseiller synodal.**

**Point 5:** Election d'un membre à la commission du Synode de réflexion (point reporté du Synode constitutif 2010; nomination au siège vacant de la Fraction jurassienne)

**Est élue: Madame Sylvie Robert-Roth, Delémont.**

**Point 6:** Election d'un membre à la commission des recours (point reporté du Synode constitutif 2010; nomination au siège vacant du membre francophone)

**Aucune candidature n'étant présentée, ce point doit être renvoyé.**

**Point 7:** Rapport d'activité 2010; approbation

**Approbation:**  
**Le rapport d'activité 2010 est approuvé.**

**Point 8:** Evangelisches Gemeinschaftswerk (EGW): renonciation partielle au remboursement de la contribution aux frais de transformation de 1983 suite à la vente du château de Hünigen ; décision

**Décision:**

- 1. Le Synode accepte de renoncer partiellement au remboursement de la contribution aux frais de transformation du château Hünigen pour un montant de Fr. 350'000.-.**
- 2. Le remboursement du montant restant de Fr. 350'000.00 se fait par tranches échelonnées jusqu'en 2013 au plus tard; il est réglé dans un contrat.**

**Point 9: «Objectif 50+: des personnes sans emploi de longue durée photographient la vie quotidienne», crédit récurrent; décision**

**Décision:**

1. Le Synode approuve le financement pour trois ans du projet *Objectif 50+* sous forme de crédit récurrent de 2012 à 2014 pour les montants annuels suivants:  
2012: CHF 32'000  
2013: CHF 24'000  
2014: CHF 24'000  
Ces dépenses sont imputées au nouveau compte 200.317.03 *Projet chômeurs Objectif 50+*.
2. Un rapport de projet est présenté au Synode d'hiver 2014.

**Point 10: Comptes annuels 2010; adoption**

**Décision:**

Le Synode décide

1. d'approuver les crédits additionnels relevant de sa compétence, d'un montant de Fr. 338'164.90,
2. de relever la réserve de Fr. 500'000.00, au titre de mesure partiel de préfinancement de la Maison de l'Eglise réformée,
3. de verser aux fonds propres l'excédent de recettes restant, d'un montant de Fr. 1'300'189.66.
4. d'approuver les comptes annuels pour l'exercice 2010 tels qu'ils sont présentés ici.
5. de prendre acte des résultats de la péréquation financière entre paroisses.

**Point 11: Règlement ecclésiastique: révision partielle sur les thèmes «Eglise, ministère, consécration, reconnaissance de ministère et envoi en ministère» et «direction de la paroisse», 2<sup>e</sup> lecture, décision**

**Décision:**

**Le Synode adopte la révision des articles du Règlement ecclésiastique en deuxième lecture selon le tableau synoptique annexé (Annexe 1 sur la révision partielle du règlement ecclésiastique, 2<sup>e</sup> lecture) avec quelques modifications.**

**Point 12: Statut des pasteures et pasteurs régionaux, modification de l'article 151a RE; première lecture et renonciation à une deuxième lecture; décision**

**Décision:**

- 3. Le Synode approuve l'élargissement des compétences des ministères pastoraux régionaux.**
- 2. Il adopte la révision de l'article 151a du Règlement ecclésiastique conformément au tableau synoptique en annexe (Annexe au statut des pasteures et pasteurs régionaux; modification de l'art. 151a RE).**

**Point 13: Réforme des arrondissements: modifications du Règlement ecclésiastique; nouveau règlement des arrondissements; 2<sup>e</sup> lecture ; décision**

**Décision:**

- 1. Le Synode statue sur les propositions de modification du document de décision en 2<sup>e</sup> lecture.**
- 2. le Synode statue sur le nouveau règlement des arrondissements en 2<sup>e</sup> lecture.**

**Point 14: Avenir de l'Ecole préparatoire de théologie de Berne (EPT); habilitation au transfert à une école de maturité; adjonctions apportées au règlement EPT; décision**

**Décision:**

1. Le Synode prend acte de l'intégration de l'Ecole préparatoire de théologie (EPT) dans le paysage de la formation actuel et des objectifs visés par le Conseil synodal.
2. Le Synode habilite le Conseil synodal à transférer l'EPT à une école de maturité de la région bernoise sur la base d'une convention de prestations.
3. La nouvelle formule ne doit pas générer de coûts supplémentaires au regard de la situation actuelle.
4. Le Synode approuve les adjonctions apportées au règlement EPT conformément au document en annexe (Annexe au document de décision „Avenir de l'école pratique de théologie [EPT]).
5. Après clarification des structures, le Conseil synodal est chargé d'entreprendre des négociations visant à une participation élargie d'autres Eglises cantonales aux finances de cours.
6. Lors du Synode d'hiver 2014, le Conseil synodal est chargé, de donner connaissance au Synode d'un rapport sur l'intégration de l'EPT et de lui soumettre pour approbation une convention de prestations pour la reconduction de cette formule à partir de 2016.

**Point 15:                    Programme de législature 2008 - 2011,  
évaluation, information****Décision:**

Le Synode prend connaissance du rapport d'évaluation du Conseil synodal concernant les objectifs de législature 2008 - 2011 «Avoir un impact».

**Point 16                    Possibilités d'optimisation du travail  
du Conseil synodal, rapport; informa-  
tion****Décision:**

Le Synode prend connaissance du rapport du Conseil synodal.

**Point 17: Motions urgentes**

Aucune motion urgente n'a été déposée.

**Point 18: Postulats urgents**

Aucun postulat urgent n'a été déposé.

**Point 19a: Interpellation des députées et députés  
Frank Buchter, Jürg Liechti-Möri, Barbara  
Rudolf, Robert Schlegel et cosignataires  
sur la question des nouvelles centrales  
nucléaires et de l'arrêt des centrales exis-  
tantes**

L'interpellation des députées et députés Frank Buchter, Jürg Liechti-Möri, Barbara Rudolf, Robert Schlegel et cosignataires a été traitée.

**Point 19b: Interpellation de la fraction jurassienne au  
sujet du blocage des points de poste**

L'interpellation de la fraction jurassienne au sujet du blocage des points de poste a été traitée.

**Point 20: Résolutions, pétitions**

Aucune résolution ni pétition n'a été déposée.